

Vitesse réduite à l'approche de heurtoirs et/ou de signaux présentant l'image "arrêt"

Les premiers véhicules circulant avec l'ETCS de niveau 1/baseline 3 ont été mis en service sur le réseau ferré Suisse.

Ceci a notamment pour incidence que lesdits véhicules ne peuvent plus approcher les heurtoirs de gares en cul-de-sac ou certains signaux présentant une image « d'arrêt » à une vitesse de 30 ou 40km/h comme cela était le cas actuellement, mais à 15km/h. En cas de dépassement, même minime, de cette vitesse de 15km/h, un serrage imposé (freinage d'urgence) est déclenché par le système.

Un serrage imposé à l'entrée d'une gare peut mettre en danger les usagers, notamment au niveau des compositions à deux étages dans lesquelles il arrive fréquemment que ceux-ci se trouvent déjà dans les escaliers à ce moment-là.

L'endroit à partir duquel les mécanicien-ne-s de locomotive doivent se mettre à 15km/h n'est pas connu ni indiqué. Par conséquent, il convient de rouler de manière particulièrement prudente et défensive afin d'éviter le déclenchement d'un serrage imposé. Bien entendu, cela a une incidence notable sur l'occupation des voies, entre autres en gare et par conséquent sur la ponctualité, comme CFF Infrastructure a pu le remarquer dans un rapport d'exploitation que nous avons pu nous procurer.

Malgré tout, la sécurité reste notre première priorité, dans l'intérêt de nos client-e-s!

VSLF numéro 620, 6 janvier 2020 HG/SG Trad. ME